BEAUMONT-INFOS



L'ÉQUIPE DE BEAUMONT-DU-LAC LORS DES JEUX INTERCOMMUNES DU 4 JUILLET 1993 A SAINT-MARTIN-CHÂTEAU

UTOPIE ou RÉALITÉ ?

UN JUMELAGE DE BEAUMONT-DU-LAC AVEC UN VILLAGE DU CANADA EN COURS DE REFLEXION

BULLETIN MUNICIPAL N° 9
1er SEMESTRE 1993
DIRECTEUR DE PUBLICATION
MICHEL FAURE, MAIRE DE BEAUMONT-DU-LAC

SOMMAIRE

Page 2
Editorial du Maire

Pages 3 - 4 - 5
Extraits des dernières séances du Conseil Municipal
Le Budget Primitif 1993

Page 6
Etat civil
Informations diverses
Première randonnée des Monts

Page 7
Le Canada
Nergout-Infos

Page 8
Animations 1993



Chers administrés,

Dans un contexte de morosité nationale et européenne et d'une compression budgétaire tendant à l'asphyxie progressive des petites communes (dotations globales de l'Etat de plus en plus réduites), le Conseil Municipal de Beaumont-du-Lac que je dirige depuis plus de trois ans s'est fixé, dans le cadre de ses orientations, trois objectifs essentiels de gestion :

Conforter, améliorer et mettre à niveau *l'existant du bien collectif :*

Mairie : extension, informatisation, rénovation
Entretien et création de bâtiments communaux (garage pour matériel)
Mise en réseau souterrain cables électriques et de téléphone du Bourg
Eclairage public : extension à tous les hameaux, effort important sur Bourg
Equipement : tracteur quatre roues motrices, lame déneigement, épareuse, camion-benne, sableuse.
Mise en place de conteneurs à ordures ménagères
Recrutement d'un second employé d'entretien, sous forme de contrat à durée déterminée
Rénovation salle des fêtes (peinture, électricité, WC, éclairage)
Nouveaux bancs à l'Eglise
Horloge et électrification de la cloche de l'Eglise
Equipement intérieur salle des fêtes (mobilier, vaisselle)
Toiture cuisine salle des fêtes
Création d'un second parking derrière la salle des fêtes (en cours).

Projets : *Trottoirs dans le bourg (fin 1993), parvis de l'Eglise (début 1994). Rénovation complète de la cuisine de la salle des fêtes (carrelage, peinture).*

Créer et développer régulièrement l'accueil touristique

Amélioration camping municipal de Beaumont-du-Lac
Création et participation financière d'un court de tennis (en liaison avec le SY.MI.VA.) sur le site de Nergout
«Vie au village» : *marché dominical, signalitique conviviale (entrée du Bourg), signalisation de chaque hameau important de la Commune (Pierrefitte, Nergout, Châteaucourt, Vichez, Vassivière)*
Animation : *Création d'un comité des fêtes, fleurissement du Bourg, création carte postale, pin's, tee-shirt, dépliant touristique...*
Arrêté municipal : camping sauvage interdit.

Projets : *Extension camping municipal, création aire de jeux, implantation de jeux bois (Nergout : port et plage, camping municipal, Pierrefitte).*

Maintenir la vie au village

Création hameau de gîtes (entrée Bourg) en cours
Implantations commerciales (Bâteaux-Ecole, multiple rural à venir)
Création d'une salle des associations
Création d'une bibliothèque intercommunale (Peyrat-le-Château - Beaumont-du-Lac)
Journal Municipal

Projet : *Etude Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat sur le développement économique de la Commune et de ses potentialités.*

Je passerai sous silence bien d'autres réalisations de moindre envergure, mais non moins importantes faisant partie de l'intervention courante et ponctuelle.

Ces quelques lignes ne représentent pas un bilan : tel n'est pas le but ! Il m'a paru simplement important de faire le point sur les actions menées dans le cadre d'un projet communal cohérent, volontariste et ambitieux. «pas de tire à vue» mais une démarche de travail réfléchie, projetée sur le long terme et dont l'évaluation vous appartiendra.

En attendant je vous souhaite, à tous, d'agréables et reposantes vacances d'été.

Le Maire
Michel Faure

EXTRAITS DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 1993

Le vingt deux janvier mil neuf cent quatre vingt treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaumont du Lac, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel Faure, Maire.
Présents : MM. Faure, Peyratout, Pourchet, Peycly, Mme Laquais, MM. Pechalat, Barbas, Ruby.
Excusé : M. Leblanc.
Absent : M. Coupet.
Secrétaire de séance : M. Peyratout.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 1993.
Publié le : 1er février 1993.

Le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal pour 1993. Il est fait lecture et rappel du procés-verbal du précédent Conseil Municipal du 23 octobre 1992, qui est signé par les membres présents.

Le Maire ouvre la séance par l'examen général des projets à prendre en compte pour 1993. En général : consolider, maintenir le patrimoine présent, mais parfaire les aménagements, et Monsieur le Maire insiste sur l'activité économique qui pratiquement est à créer.

Il est retenu de provoquer une étude de marché de proximité, pouvant aboutir à un commerce multiservices, à base alimentaire dans un premier temps.

Dans le même contexte de développement mais sur un plan locatif touristique, il est rappelé que le dossier des gîtes, qui comporte différents facteurs (maîtrise des terrains, négociations avec la famille Monteil, décision à prendre dans les meilleurs délais quant aux structures retenues) devra s'intégrer dans le programme général du SY.MI.VA.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire fait état de l'intérêt des chartes de développement intercommunal, en l'occurence au sein du Groupement Monts et Barrages. Monsieur Ruby a déjà assisté à une réunion concernant la forêt. Monsieur Peyratout a également suivi les travaux d'une commission concernant l'emploi.
Le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes que l'intercommunalité peut poser, à plus ou moins long terme, en ce qui concerne les politiques économiques, touristiques...
Il souligne qu'à défaut d'intercommunalité, des liens de coopération existent déjà avec des Communes, telles que Nedde et Peyrat-le-Château, à travers leur adhésion commune au SY.MI.VA. De plus, a été créée récemment une bibliothèque intercommunale avec Peyrat-le-Château.

Le Maire rappelle ensuite les projets spécifiques à la Commune et qui devront faire l'objet de financement au prochain budget :

EGLISE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une horloge à l'Eglise et l'électrification des cloches par la S.A. Bodet.

TROTTOIRS

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création de trottoirs dans le Bourg (première tranche) et l'aménagement du parvis de l'Eglise.
La Route Départementale traversant l'agglomération sera rénovée (prise en charge par la D.D.E.).

ROUTE FORESTIÈRE PUY LAVAUD

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser des travaux de construction de la Route Forestière du Puy Lavaud pour désenclaver les forêts du Massif du Puy Lavaud - Quenouille et présente le projet établi à cet effet pour la D.D.A.F.
Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet, voter son financement, solliciter les aides de la C.E.E., de l'Etat, de la Région et du Département, pour sa réalisation et faire procéder à la dévolution des travaux dès que le financement en sera assuré.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
approuve le projet de construction de la Route Forestière du Puy Lavaud établi par la D.D.A.F. ;
fixe sa dépense de réalisation, suivant le détail estimatif incorporé au projet à 357 928,85 F HT soit 424 503, 62 F TTC ;
sollicite pour la réalisation du projet une aide de la C.E.E., de l'Etat, de la Région et du Département sous forme de subventions au taux maximum ;
décide de couvrir le montant de la quote part de la Commune par autofinancement ;
demande l'autorisation de procéder à la dévolution des travaux par appel d'offres dès que le financement du projet sera assuré ;
désigne MM. Faure, Peyratout, Pourchet et Peycly pour faire partie de la commission d'appel d'offres ;
autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les marchés ainsi que leurs avenants ou leurs décisions de poursuivre les travaux, les décomptes des travaux, les contrats de prêts et, d'une façon générale, tous documents nécessaires à l'exécution du projet ;
prend l'engagement formel d'entretenir en bon état les ouvrages subventionnés et à cet effet d'inscrire au budget annuel les crédits suffisants ;
dit que les emprises nécessaires à l'implantation de la route et des ouvrages prévus seront obtenues auprès des riverains concernés, par cession gratuite des terrains.
Compte-tenu de l'ampleur du réseau de pistes forestières, le Maire indique qu'une surveillance périodique sera assurée.

ACHAT TERRAIN BOURG

Le Maire précise qu'une parcelle sise dans le lotissement du Bourg est sur le point d'être rachetée par la Commune (intérêt compte tenu de son emplacement). Le Conseil Municipal désigne le Maire pour mener à bien cette négociation.
Le Maire évoque, quant au même secteur, une possibilité de promotion consistant à céder les lots toujours invendus, **gratuitement,** hors frais de cession. L'idée est retenue par le Conseil Municipal, sous réserve évidente qu'une construction soit l'aboutissement de la démarche.

DÉCHARGE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Maire rappelle que l'actuelle décharge communale d'ordures ménagères ne pourra continuer à fonctionner au-delà de 1993. Une étude doit être entreprise quant aux possibilités offertes en particulier dans le cadre du SIVOM de Bourganeuf-Royère.

RÉNOVATION VOIE COMMUNALE VASSIVIÈRE

Le Maire précise que le dossier technique et l'estimatif financier concernant la rénovation de la voie communale de Vassivière vient d'être déposé en Mairie. Pour ce même secteur, il est précisé que compte-tenu de l'aménagement général du parking d'accès à la passerelle de l'Ile de Vassivière, la Commune sera vraisemblablement concernée par une adduction d'eau potable sur le lieu. Etude, devis, demande de subventions préalables à faire.

QUESTIONS DIVERSES

• Pour le secteur «littoral» il est précisé qu'un sentier aménagé des rives allant de la plage de Nergout au-delà du camping de Châteaucourt est programmé par le SY.MI.VA. pour 1993, ainsi que sur le secteur de Pierrefitte.
• L'Association «Les Amis du Château» (caravaniers de Châteaucourt) est candidate à s'établir dans le camping de Châteaucourt et doit incessamment se réunir avec le SY.MI.VA. et la Commune de Beaumont-du-Lac afin de régler son admission sur le terrain précité.
• Le Maire fait état d'une mesure de sécurité concernant le village de Nergout qui a consisté à agrandir le coupe-feu situé en limite des plantations communales. Ceci a conduit à faire abattre deux rangées de résineux vendus à la meilleure offre, soit une recette de 43 000 Francs.
• Le Maire, puis Monsieur Pourchet font état de la nouvelle structure «Comité des Fêtes de Beaumont-du-Lac», de ses relations avec les différentes associations communales.
Il est évoqué le succès des manifestations de fin d'année. Le programme général de la saison à venir est en cours d'élaboration et sera publié en temps utile.
• La desserte routière autour du lac durant la saison estivale, totalement déficitaire, sera supprimée.
• La tarification 1993 des campings des différentes communes sera harmonisée en fonction de leur classement et de leur situation.
• Le Conseil Municicipal décide que chaque assocation communale pourra utiliser le photocopieur de la Mairie, pour le fonction-

nement de l'association, jusqu'à concurrence de cent photocopies annuelles.
• Monsieur Barbas sollicite que la subvention attribuée précédemment au G.V.A. d'Eymoutiers soit reconduite. Le Conseil Municipal donne son accord. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 93.

RETROCESSION RESEAUX EAU SY.MI.VA.

Le Maire informe le Conseil Municipal des modifications importantes décidées, soit par la Tutelle, soit par le SY.MI.VA., quant aux dispositions financières se répartissant entre la Commune et le SY.MI.VA.
Monsieur Peyratout résume les différentes modifications et leurs incidences communales.
Le Comité Syndical du SY.MI.VA. a pris par délibération en date du 29 octobre 1992, la décision de rétrocession au 31 décembre 1992 des réseaux d'A.E.P. dans leur totalité, aux communes, avec prise en charge des emprunts en cours.
Or, suivant un accord en date du 26 novembre 1986, le SY.MI.VA. prenait en charge une partie de l'emprunt souscrit par la Commune en 1982, sur trente ans, pour les travaux de renforcement du réseau desservant le secteur de «Pierrefitte», soit la somme annuelle de 15 173 Francs sur une annuité de 45 521,09 Francs.
Désormais, cette somme sera entièrement supportée par la Commune de Beaumont-du-Lac.
Après délibération, le Conseil Municipal,
accepte la rétrocession au 31 décembre 1992 des réseaux d'A.E.P. accepte de prendre en charge l'annuité de l'emprunt de 300 000 Francs souscrit par le SY.MI.VA. en 1975 sur trente ans, pour la durée restant à courir ;
s'engage à inscrire chaque année, au Budget Communal, les sommes nécessaires au paiement de l'annuité précitée soit 31 162,01 Francs ;
demande qu'une nouvelle convention précisant les dispositions financières particulières entre le SY.MI.VA. et la Commune de Beaumont-du-Lac soit établie.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SY.MI.VA. a décidé, compte-tenu de l'importance du réseau d'assainissement, des stations de relevage et de traitement et de la maintenance en découlant, de faire participer les Communes raccordées au collecteur du SY.MI.VA. à concurrence de :
- la moitié des redevances perçues, soit un montant forfaitaire annuel par abonné raccordé de 132 Francs (tarif 1992)
- la totalité de la redevance perçue pour les installations relevant uniquement du SY.MI.VA., en l'occurence le Village de Vacances de «Pierrefitte», soit un montant forfaitaire annuel de 10 000 Francs (tarif 1992).
Le Conseil Municipal accepte les dispositions financières énoncées ci-dessus.

ADHESION A.D.A.C

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Beaumont-du-lac a consulté à plusieurs reprises pour différentes études de projets, l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités (A.D.A.C.) de Limoges, et propose l'adhésion à cet organisme.
Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune de Beaumont-du-Lac à l'A.D.A.C. et lui alloue une subvention annuelle qui sera inscrite au Budget Primitif 1993.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur, de la participation des parents d'élèves au transport scolaire, fixés par délibération en date du 31 mars 1988 soit : 75 Francs par trimestre et par enfant, 100 Francs par trimestre pour deux enfants de la même famille.
Le Conseil Municipal décide que le tarif de 100 Francs trimestriel sera également appliqué aux familles de plus de deux enfants.

SÉANCE DU 26 MARS 1993

La séance est ouverte à 20 h. 30 par Monsieur Faure Michel, Maire.
L'ordre du jour concernant principalement le budget primitif 1993, le Maire présente les propositions financières au Conseil Municipal.
Préalablement, il précise que le produit attendu des taxes directes locales 1993 est supérieur à celui de 1992. Il fait observer que les bases sont déjà majorées et qu'à son avis il n'y a pas obligation de modifier les taux. Le Conseil Municipal reconduit pour l'année 93 les taux d'imposition 1992.
Après examen des différents chapitres de la section de fonctionnement et des articles de la section d'investissement et suite à diverses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le budget primitif 1993 dont la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 2 242 605,91 F et la section d'investissement à la somme de 1 622 987,71 F.

QUESTIONS DIVERSES

• Voie communale de Vassivière : Le Conseil Municipal examine les propositions concernant la réfection de la voie communale de «Vassivière». Le Conseil Municipal, à nouveau, manifeste sa réticence à la prise en charge de ces travaux. Il sollicite le déclassement de la voie communale en question et son transfert en voie départementale, considérant que le secteur desservi ne comporte pas de village ou lieu-dit classiques, mais une station touristique, un centre d'Art Contemporain dont l'intérêt et la mesure dépassent le niveau communal.
• Tarifs camping 1993 : En accord avec le SY.MI.VA, le Conseil Municipal fixe les tarifs 1993 du camping de «Châteaucourt», soit :
- Adulte ..... 14 F par jour
- Enfants (4-10 ans) ..... 8 F par jour
- Emplacement avec voiture ..... 14 F par jour
- Electricité ..... 10 F par jour
- Taxe de séjour : 1 F par nuitée pour adultes, 0,50 F par nuitée pour enfants (4-10 ans).
- Garage mort : 45 F, par jour - P.A.J. : 7,50 F par jour.
• Hameau de gîtes : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier et des études techniques concernant l'implantation de 6 gîtes dans le Bourg. Ce dossier est traité avec le concours du SY.MI.VA. et de la SOMIVAL.
• Création d'un commerce dans le Bourg : Le Maire confirme qu'une étude est en cours quant à l'éventualité d'une création de commerce.
• Flêchage circuits randonnées : Le Maire précise qu'avec le concours de l'association AFIL, les panneaux de fléchage de différents circuits seront normalisés (structure bois).
• Horloge église : Il est fait état de la mise en place d'une horloge entièrement automatisée sur le beffroi de l'église et de l'électrification de la cloche.
• Subvention classe découverte : Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 800 F. par enfant participant à une classe de découverte organisée en mai par l'Ecole Elémentaire d'Eymoutiers.
• Semaine scolaire de 4 jours : Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de modifications du calendrier scolaire des écoles élémentaire et maternelle d'Eymoutiers, consistant en un réaménagement de la semaine scolaire. Il précise que cet allongement de l'année scolaire de 12 jours, entraînera des dépenses supplémentaires pour le restaurant et les transports scolaires. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.
• Revêtement V.C. Villemoujeanne : A certaines demandes, il est décidé d'intervenir quant au revêtement de la voie communale de «Villemoujeanne» qui s'est récemment dégradée (point à temps).
• Adoption motion : Le Maire, suite à différentes sollicitations, propose d'adopter la motion suivante :
Compte tenu de la spécificité du monde rural, de ses difficultés économiques croissantes, il est impératif de veiller au maintien de ses structures, lesquelles successivement sont concernées par des suppressions de postes ou «redéploiements» ; mesures qui concourent toutes directement ou indirectement à aggraver la désertification de nos campagnes.
En conséquence, il est demandé que tout projet en ce sens soit abandonné ou à la rigueur soumis à la réflexion des Elus Locaux par une concertation préalable auprès des instances dans lesquelles ils représentent ce monde rural.
Le Conseil Municipal conscient d'une situation qui se dégrade en permanence adopte le texte précité.
• Stockage déchets radioactifs : Ayant appris qu'un projet de stockage de nouveaux déchets radioactifs et matières radioactives, provenant de diverses régions de France pourrait être prochainement déposé sur le site de Bessines, le Conseil Municipal de Beaumont-du-Lac soucieux de voir le développement économique du

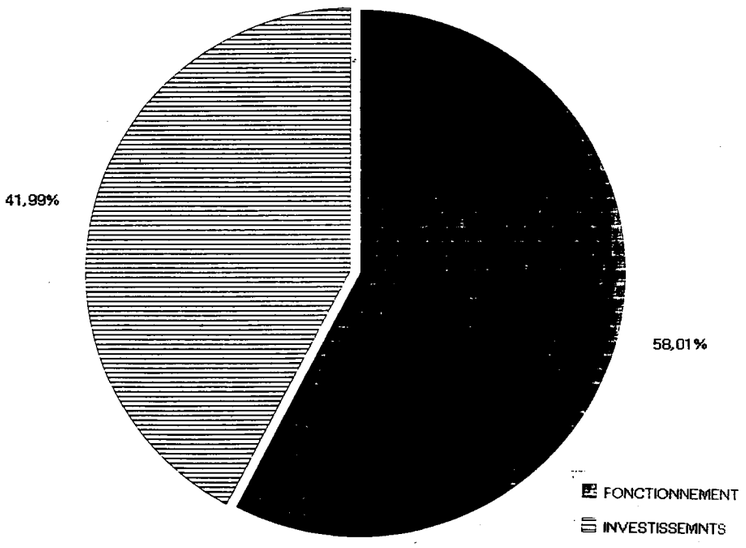
EXTRAITS DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Limousin ne pas se faire au détriment de la santé de sa population, de ses ressources et de son image de marque, s'oppose pour sa part à toute installation de nouveaux déchets et matières radioactives ou chimiques dangereux, quelles qu'en soient l'origine et la nature.
• Abattoir d'Eymoutiers - Constitution SEM : Le Conseil Municipal décide la constitution d'une S.E.M. ayant pour objet la construction, aménagement et exploitation de l'abattoir d'Eymoutiers, désigne MM. Faure et Peyratout administrateurs, représentants permanents de la Commune. La Commune prendra une participation au capital de 4.200 F. (42 actions de 100 F.), consent à la Société une avance maximum en compte-courant d'un montant de 15.800 F.

BUDGET 1993

SECTION FONCTIONNEMENT
2 242 605 F

SECTION INVESTISSEMENT
1 622 987F



SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2.242.605,91	RECETTES	2.242.605,91
Denrées et fournitures	45.700,00	Produits de l'exploitation	168.500,00
Frais de personnel	353.000,00	Produits domaniaux	329.000,00
Impôts et taxes	8.700,00	Produits financiers	2.700,00
Travaux et services extérieurs	791.108,82	Recouvrement - Subventions	42.700,00
Participations et contingents	400.370,00	Dotation versée par l'Etat	376.174,00
Allocations et subventions	17.830,00	Impôts indirects	22.900,00
Frais de gestion générale	179.000,00	Impôts directs autres que contributions	47.840,00
Frais financiers	84.501.46	Contributions directes	445.563,00
Charges antérieures	600,00	Produits antérieurs	807.228.91
Excédent de fonctionnement capitalisé	361.795,63		

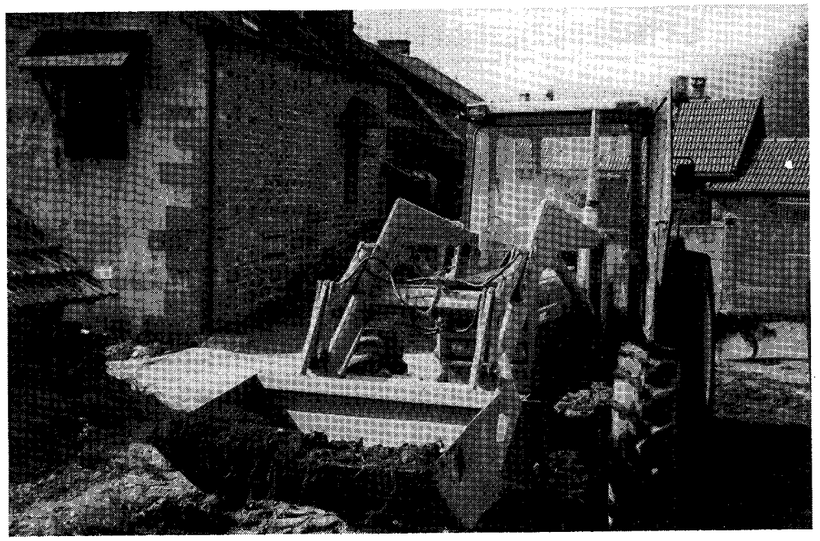
Imprimerie Le Nouvelliste - 87470 Peyrat-le-Château

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

	DEPENSES	RECETTES
AEP CHATEAUCOURT	77.829,72	15.173,00
REPRISE TERRAINS	25.000,00	25.000,00
MATERIELS	55.000,00	0,00
BATIMENTS COMMUNAUX	85.000,00	0,00
VOIRIE	16.000,00	0,00
ECLAIRAGE PUBLIC	13.000,00	0,00
AMENAGEMENT BOURG	625.000,00	410.200,00
AEP VILLEMOUJEANNE	17.791,72	0,00
ROUTE LA VARLETTE — HYVERNAUD	57.021,00	55.000,00
TENNIS NERGOUT	63.162,69	60.000,00
ROUTE FORETIERE PUY LAVAUD	425.000,00	273.700,00
EXTENSION ASSAINISSEMENT VICHEZ	15.000,00	0,00

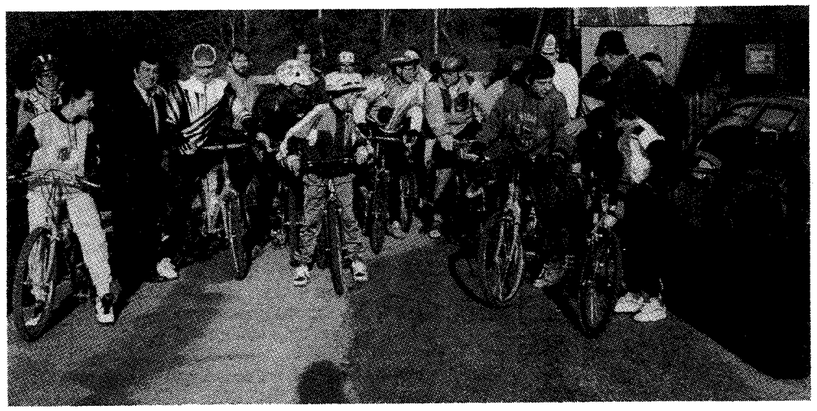
MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL ROULANT COMMUNAL

Par décision prise par le Conseil Municipal, à l'unanimité, il sera possible, **sous conditions**, à la population d'utiliser le matériel roulant de la Commune.
Cette possibilité sera octroyée sous conditions financières et **exclusivement** avec l'autorisation du Maire.
Les tarifs et conditions peuvent être consultés en Mairie.
Déjà plusieurs personnes ont pu bénéficier de ce service.



PREMIÈRE RANDONNÉE DES MONTS

ORGANISÉE PAR L'A.S.L./B.L.



Le départ de la randonnée



Lors de la réception organisée par la Municipalité après cette première randonnée vététiste.

ÉTAT CIVIL

PREMIER SEMESTRE 1993

Décès

- Le 1er avril de Monsieur Jacques Urbaniak, domicilié à Pert.
- Le 9 mai de Monsieur Albert Montaudon, domicilié à Pert.
- Le 24 juin de Madame Péchalat Jeanne, née Viarteix, domiciliée à Vassivière.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public les :
- lundi et mercredi de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures.
- vendredi de 14 heures à 17 heures.

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assure une permanence :
- le mercredi de 14 heures 30 à 17 heures.

Pour tous rendez-vous, prendre contact avec le secrétariat de mairie. Tél. 55 69 15 62.

SI LOIN, MAIS SI PROCHE : LE QUÉBEC

«Chacun aime son pays. très fort. Au plus profond de soi. C'est la formidable chance de l'autochtone, de celui qui est resté «au pays». Il vit en harmonie avec lui parce qu'il connaît les moindres recoins, toutes les histoires, les caprices du climat, les autres habitants... Qu'il soit agriculteur, artisan, commerçant, instituteur, depuis des générations il le modèle, il le façonne et il a toutes les raisons d'être fier de ses ancêtres et de lui même. Les beaux arbres ont toujours de belles racines.
Malheureusement, la force de l'habitude peut faire perdre de vue à l'autochtone la chance qu'il a d'être vraiment chez lui. Ou encore lui faire oublier la beauté, le charme de son pays.
Quant à moi, je suis le nouveau, l'étranger, arrivé ici il y a maintenant un an, avec un œil tout neuf. Je peux vous dire que notre pays est diablement beau !... Que vous avez toutes les raisons du monde de l'aimer, d'y être attaché et d'afficher cette fierté pudique !
J'ai connu en un an, les quatre saisons. L'été et l'odeur des foins, la poussière blanche des chemins et l'ombre apaisante d'un grand chêne. L'automne somptueux où la forêt offre sa palette de couleurs éclatantes, mais subtiles et ses odeurs de sous-bois... et de champignons. Un matin d'hiver avec des brumes sur le lac et la forêt cristallisée par le givre.
Votre espace de terre limousine me fait penser à un autre beau pays de «par delà des mers» que l'on appelle Québec... avec ses habitants québécois, nos cousins d'Outre-Atlantique, à l'accent si caractéristique que nos ancêtres ont amené de France il y a des siècles lorsqu'ils sont partis du Port de La Rochelle, par exemple, vers le «Nouveau Monde»...
Pour mieux vous convaincre de la véracité de mes propos, je vous propose, un extrait de l'introduction d'un livre sur le Québec, que des amis Québécois m'ont offert lors d'un voyage en France:
«Notre voyage aurait pu commencer comme un conte de fées : «Il était une fois, loin, très loin, par delà l'Océan, un pays merveilleux, immense, immense, dont un bout commençait là où sont les glaces éternelles et dont l'autre bout finissait au sud, dans les verts pâturages ponctués de lacs cristallins...».
Ça aurait pu commencer comme ça l'a déjà été naguère : par quelques arpents de neige.
Ça aurait pu commencer aussi avec l'anecdote de l'original aux bois énormes, mais énormes, courant comme une flèche à travers les arbres sans jamais se coincer entre les troncs d'une forêt dense, si dense que même le soleil la traverse difficilement !
Notre voyage à nous commencera comme une fête, une grande fête, celle du ciel et de la terre, des eaux et des forêts, de la nature en liberté et des contrastes.
En un mot, notre voyage à nous sera de bout en bout une grande fête visuelle.
La fascination de l'hiver total, l'explosion du printemps percutant, la frénésie de l'été fulgurant la splendeur des ors fous de l'automne. Ce sera d'abord et avant tout un voyage selon le prisme changeant des saisons.»
Vous devez sentir que j'aime votre pays, que j'aime aussi le Québec où j'ai là-bas de vrais amis. Certains traits de caractère de ces deux pays sont communs.
Je dois même avouer qu'il m'arrive de rêver au jumelage de la commune de Beaumont-du-lac avec une localité québécoise ! Ça serait formidable ! Non? Imaginons des rencontres entre agriculteurs des deux pays... pourquoi pas un voyage chez eux pour découvrir leurs exploitations forestières... Imaginons aussi des fêtes avec ces chaleureux québécois...
Pourquoi pas ! Peut-être un jour.
En attendant, et pour vous donner l'eau à la bouche, je convie tous les habitants de Beaumont-du-lac au V.V.F. de Pierrefitte le mardi 17 août prochain à 21 heures, pour entendre un récital de chansons d'un ami québécois. Auteur-Compositeur-Interprète, Denis Caron, vous proposera ses meilleures chansons où la tendresse, l'humour, la poésie seront au rendez-vous. A l'issue du concert nous pourrons aussi parler avec lui de son pays.
N'hésitez pas à venir, nos portes vous seront grandes ouvertes».

Gérard Pérez

N.D.L.R. : C'est après une discussion constructive, que j'ai demandé à M. Perez, Directeur du Village de Vacances de VVF, de nous faire part, par écrit, et afin de le faire partager par le plus grand nombre, son amour pour le Québec. Au moment où chaque village, chaque commune est jumelée, je verrais avec le plus grand intérêt un futur jumelage avec une contrée du Québec. Ne rêvons pas ! C'est une entreprise à envisager sur le long terme et relevant de la volonté commune : mais quel objectif passionnant !

Le Maire
Michel Faure

NERGOUT-INFOS

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles... C'est ce que l'on a l'habitude de dire en pareille circonstance et bien souvent cela permet de taire un oubli... Depuis la parution du bulletin municipal N°7 de juillet 1992 Nergout ne répond plus... Ce n'est pourtant pas faute d'informations, car s'il est vrai que le village connaît une animation qui atteint son apogée pendant les mois d'été, Nergout ne se fige par pour autant d'octobre à juillet : le noyau d'irréductibles qui, les veinards, y vivent toute l'année, voient arriver les citadins avec plaisir les week-ends et lors des congés scolaires et ensemble, accomplissent certaines actions qui sont autant de refus à la fatalité, à l'immobilisme.
Ainsi, les visiteurs ont pu constater que :
- Le court de tennis a été régulièrement tenu en état, l'automne, avec la chute des feuilles étant la période la plus contraignante.
- Les abords du court, et sur tout le secteur situé entre le port de Nergout et la parcelle de la mare ont été élagués, débroussaillés, en un mot, le site mis en valeur.

Ces actions importantes ont été accomplies par des adhérents de l'A.P.N./B.L. et de l'A.S.L./B.L. Ceci méritait d'être souligné. Il reste encore à faire, aussi dès l'automne prochain, les volontaires qui désireront se joindre aux initiateurs seront les bienvenus.
- La mare a été clôturée.
- Les eaux de pluies drainées par les fossés de la D43 ont été canalisées pour éviter qu'elles défoncent une nouvelle fois le chemin d'accès au court de tennis.
- Les eaux de pluie du coupe-feu de Nergout ont été également canalisées et provisoirement acheminées jusqu'à la rue des Mélèzes.
- Les abords du transformateur situé à l'intersection de la rue des Bruyères et de la rue des Fougères ont été nettoyés. Espérons que ce coin ne servira plus de dépotoir...

Ces quatre interventions sont communales et nous remercions messieurs les cantonniers de leur travail.
- Les plantations et l'entretien des talutières ainsi que le fleurissement sont à la charge de l'A.P.N./B.L., l'aménagement du talus à l'entrée de Nergout étant assuré par la commune.
- L'A.S.L./B.L. a acheté trois bancs rustiques qui seront implantés en juillet

Autour du court, l'A.P.N./B.L. quant à elle, en a acquis deux autres qui seront installés sur le pare-feu dès que l'élargissement de celui-ci sera achevé.
- Le boulodrome de l'aire de loisirs de Nergout devrait être opérationnel cet été et ce, grâce à l'action conjuguée de l'A.S.L./B.L. et de la Municipalité.

S'il est vrai que les habitants de Nergout aiment particulièrement leur village, ils n'oublient cependant pas que leur commune est Beaumont-du-Lac et le prouvent à chaque occasion.
Nombreux sont ceux qui, les dimanches d'été vont faire leurs emplettes sur le coquet marché du bourg et participent aux manifestations maintenant coordonnées par le Comité des Fêtes.
Le réveillon de la Saint-Sylvestre avait réuni une quarantaine de Beaumontois, Nergout y était bien représenté et vu le succès de la soirée, il est à craindre que la salle des fêtes soit trop exigüe pour le réveillon 93. Merci et bravo à tous ceux qui ont pris cette initiative.
Le 28 mars dernier, l'A.S.L./B.L. organisait la première randonnée des monts réunissant une trentaine de Vététistes sur un circuit dont l'épicentre était le bourg : une double boucle pour une distance totale de 28 km. L'épreuve a été particulièrement appréciée par les participants autant pour le tracé que pour l'organisation et l'accueil. Un cocktail préparé par la Municipalité était offert à tous avant qu'une trentaine de personnes fassent honneur au repas préparé par Cathy.
Il est à noter que le circuit a été balisé par l'A.S.L./B.L., l'achat des flèches en bois traité étant financé par moitié par la commune et l'A.S.L./B.L. Un autre circuit sera fléché au cours de l'été prochain. Le but étant d'attirer dans la commune les amoureux de notre région en mettant ces structures à leur disposition.
Après cet inventaire, qui osera prétendre que rien ne bouge, que chacun s'occupe de ses petites affaires dans son coin ignorant ou méprisant même ce qui se passe alentour... La création du Comité des Fêtes permettra, si on lui en donne les moyens, de coordonner les manifestations proposées par les associations de la Commune et de vaincre définitivement un certain sectarisme. A cet été donc, pour développer cet élan de convivialité à chaque occasion, et, pour ne pas rater l'un des rendez-vous consultez le tract édité par la Municipalité ou Infos Loisirs 93.

ANIMATIONS BEAUMONT-DU-LAC

SAISON 1993

DIMANCHE	**14**	**MARS**	THÉ DANSANT, SALLE DES FÊTES
DIMANCHE	**28**	**MARS**	COURSE V.T.T.
DIMANCHE	**4**	**JUILLET**	MARCHÉ PARTICIPATION AUX JEUX INTERVILLAGES A SAINT-MARTIN-CHÂTEAU
DIMANCHE	**11**	**JUILLET**	MARCHÉ
JEUDI	**15**	**JUILLET**	CONCOURS DE PÉTANQUE PIERREFITTE
DIMANCHE	**18**	**JUILLET**	MARCHÉ FÊTE DU FOYER RURAL
VENDREDI	**23**	**JUILLET**	MÉCHOUI AU CAMPING DE CHÂTEAUCOURT
SAMEDI	**24**	**JUILLET**	SORTIE V.T.T.
DIMANCHE	**25**	**JUILLET**	MARCHÉ
VENDREDI	**30**	**JUILLET**	CONCERT DE JAZZ, PLACE DU MARCHÉ

EXPOSITION PEINTURES, SCULPTURES
«DES ARTISTES LOCAUX»
DU SAMEDI 24 JUILLET AU DIMANCHE 8 AOÛT
SALLE DES FÊTES

DIMANCHE	**1er**	**AOÛT**	MARCHÉ 2e PRIX CYCLISTE DE BEAUMONT-DU-LAC (CADETS-MINIMES)
DU JEUDI **DIMANCHE**	**5** **8**	**AU** **AOÛT**	JUMPING DE L'ILE DE VASSIVIÈRE
DIMANCHE	**8**	**AOÛT**	MARCHÉ
DU VENDREDI **DIMANCHE**	**6** **13**	**AU** **AOÛT**	3e OPEN DE TENNIS DE BEAUMONT-DU-LAC
SAMEDI **DIMANCHE**	**7** **8**	**AOÛT** **AOÛT**	BALL-TRAP
JEUDI	**12**	**AOÛT**	MÉCHOUI A PIERREFITTE
DIMANCHE	**15**	**AOÛT**	MARCHÉ
MARDI	**17**	**AOÛT**	SORTIE V.T.T. ET MARCHE PÉDESTRE
VENDREDI	**20**	**AOÛT**	RANDONNÉE PÉDESTRE
DIMANCHE	**22**	**AOÛT**	MARCHÉ
DIMANCHE	**29**	**AOÛT**	MARCHÉ